

D 2024-017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre le 5 mars à 20 h 00, se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la
Commune d'AILLON LE JEUNE,

Sous la présidence de Serge TICHKIEWITCH, Maire

Dûment convoqués le 1^{er} mars 2024.

Présents : Marc FLEURY, Pierre-Damien GALENE, Pascal GINOLLIN, Amandine PAGET, Serge TICHKIEWITCH.

Absent excusé : Odile CHALAMEL donne pouvoir à Amandine PAGET, Céline ROCH EUVRARD donne pouvoir à Pascal GINOLLIN

Absent : Jérôme GINOLLIN, Mathieu SCIASCIA

Assiste à la réunion : Christophe MAREC, Laetitia ACHARD

Secrétaire de séance : Pascal GINOLLIN

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 5
Nombre de suffrage exprimés : 7
Ne prend pas part au vote : 0
Votes pour : 7
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Objet : Approbation du compte de gestion – Commune.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Le Maire, Serge TICHKIEWITCH, après s'être fait présenter le budget primitif de tous les budgets de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2023

Après s'être assuré que le receveur a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Considérant :

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- 2°) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;



Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme et exécutoire
Publié, notifié et transmis en préfecture le

Le Maire,

Serge TICHKIEWITCH



Le Secrétaire de Séance,

Pascal GINOLLIN

Ont signé au registre des délibérations :

CHALAMEL Odile donne pouvoir à Amandine PAGET	
FLEURY Marc	
GALENE Pierre-Damien	
GINOLLIN Jérôme <u>ABSENT</u>	
GINOLLIN Pascal	
ROCH EUVRARD Céline donne pouvoir à Pascal GINOLLIN	
SCIASCIA Mathieu <u>ABSENT</u>	
TALLON PAGET Amandine	
TICHKIEWITCH Serge	

Nombre de mandats	7
Nombre de membres	7
Nombre de suffrages exprimés	7
Ne prend pas part au vote	0
Votes pour	7
Votes contre	0
Abstentions	0

Objet : Approbation du compte de gestion - Commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Le Maire, Serge TICHKIEWITCH, après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2023, y compris le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2023, y compris le bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Considérant :

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- 2°) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Résultats budgétaires de l'exercice

20000 - AILLON LE JEUNE -

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 128 529,53	2 105 585,52	5 234 115,05
Titres de recette émis (b)	1 932 260,25	2 067 525,86	3 999 786,11
Réductions de titres (c)	4 000,00	54 198,54	58 198,54
Recettes nettes (d = b - c)	1 928 260,25	2 013 327,32	3 941 587,57
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 462 303,17	1 952 365,72	4 414 668,89
Mandats émis (f)	503 754,99	1 817 155,58	2 320 910,57
Annulations de mandats (g)		6 228,04	6 228,04
Dépenses nettes (h = f - g)	503 754,99	1 810 927,54	2 314 682,53
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 424 505,26	202 399,78	1 626 905,04
(h - d) Déficit			

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 073-217300045-20240305-D2024017-DE

Berger
Levrault

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

20000 - AILLON LE JEUNE -

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	-161 780,05		1 424 505,26		1 262 725,21
Fonctionnement	298 863,11	287 398,47	202 399,78		213 864,42
TOTAL I	137 083,06	287 398,47	1 626 905,04		1 476 589,63
II - Budgets des services à caractère administratif					
20005-LOT LA BADE AILLON- LE-JEUNE					
Investissement	-152 070,00				-152 070,00
Fonctionnement					
Sous-Total	-152 070,00				-152 070,00
TOTAL II	-152 070,00				-152 070,00
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
20003-STATION SERVICE AILLON LE JEUN					
Investissement	53 852,48		6 101,22		59 953,70
Fonctionnement	-16 077,71		-62 900,64		-78 978,35
Sous-Total	37 774,77		-56 799,42		-19 024,65
TOTAL III	37 774,77		-56 799,42		-19 024,65
TOTAL I + II + III	22 787,83	287 398,47	1 570 105,62		1 305 494,98

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 073-217300045-20240305-D2024017-DE

Berger
Levrault

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

V

A

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 5

Nombre de suffrages exprimés : 7

VOTES :

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

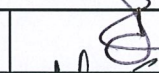
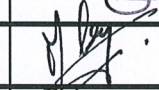
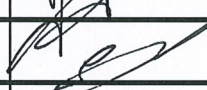
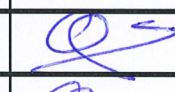
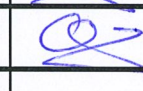


Date de convocation : 01/03/2023

Présenté par Le Maire (1), Adjoint Pascal Ginollin
A Aillon Le Jeune, le 05/03/2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A Aillon Le Jeune, le 05/03/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

CHALAMEL Odile	donne pouvoir à Paget A	
FLEURY Marc		
GALENE Pierre-Damien		
GINOLLIN Jérôme	Absent	
GINOLLIN Pascal		
ROCH EUVRARD Céline	donne pouvoir à Ginollin P	
SCIASCIA Mathieu	Absent	
TALLON PAGET Amandine		
TICHKIEWITCH Serge		

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

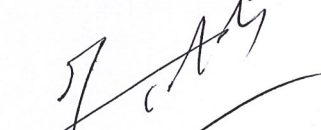
A Aillon Le Jeune, le 05/03/2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Le Maire,


Serge TICHKIEWITCH